

Les 10 règles de bonne conduite



La sécurité passe par le respect d'un certain nombre d'attitudes simples, avant et pendant le transport comme à la descente du bus.



- 1 J'attends calmement** que le véhicule soit arrêté.
- 2 Je monte sans bousculade** mon sac à la main.
- 3 Je présente ma carte** au conducteur.
- 4 Je range mon sac** sous le siège.
- 5 Je voyage assis et attaché.** Je ne me penche pas par la fenêtre.
- 6 Je ne dérange pas le conducteur** sans motif valable.
- 7 Je voyage dans le calme** sans crier, jouer, projeter quoique ce soit, ni manger, boire ou fumer.
- 8 Je ne touche pas les poignées** serrures ou dispositif d'ouverture des portes, ainsi que les issues de secours avant l'arrêt du véhicule.
- 9 Je descends du véhicule et j'attends** à bonne distance qu'il s'éloigne.
- 10 Je traverse la chaussée** seulement quand le véhicule est parti.

Un **règlement intérieur** est approuvé chaque année par les élus de la Communauté de Communes. Il définit les conditions à remplir pour être bénéficiaire du service, les modalités de financements et les règles d'utilisation, de sécurité et de discipline à respecter dans les transports.

Le règlement intérieur est disponible sur www.montagnesdugiffre.fr



INSCRIPTIONS



La période d'inscription pour la rentrée scolaire suivante se déroule habituellement de mai à juillet. Attention, au-delà de cette période, les frais d'inscriptions sont majorés et les cartes de transport sont délivrées en fonction des places disponibles.

L'inscription en ligne se fait en plusieurs étapes sur :

www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie

- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription.
- Je m'inscris ou je renouvelle ma demande.
- Je suis l'état de ma demande en ligne.
- Je paye ma participation en ligne ou auprès de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.
- Les cartes de transport scolaire sont adressées aux familles par courrier à la fin du mois d'août.

Si je n'ai pas accès à internet, l'inscription via un formulaire papier est possible (disponible sur www.montagnesdugiffre.fr ou à l'accueil de la Communauté de Communes), avec un règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en espèces à la Communauté de Communes.

Pour toutes questions, contactez-nous !

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Thézières, 74440 Taniuges

Service Transport Scolaire

✉ 04 50 47 62 06

☎ f.violland@montagnesdugiffre.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi et jeudi (9h - 12h / 13h30 - 17h) ;
Mardi (13h30 - 17h) ; Mercredi et vendredi (9h - 12h).

Un service proposé par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

avec le soutien financier et technique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Restez en contact !

sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr

sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/



TRANSPORT SCOLAIRE

2023/2024

Châtillon-sur-Cluses
La Rivière Enverse
Mieussy
Morillon
Samoëns
Sixt-Fer-à-Cheval
Taniuges
Verchaix



Inscriptions,
aides financières,
règles de bonne conduite,
contacts...

Vos informations pratiques à l'intérieur du dépliant...





"C'est dit"

Cyril CATHÉLINEAU

Vice-Président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre délégué à la mobilité

"Le service de transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les huit communes du territoire : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

Depuis plusieurs années, l'offre de transport proposée aux familles s'est renforcée, simplifiée, tout en maintenant des tarifs avantageux. Cette année encore, les frais de participation des familles aux transports scolaires n'augmenteront pas. A ce propos, il faut savoir que le coût réel du transport par enfant est d'environ 1 200 euros, la collectivité prenant - en moyenne - à sa charge 90% de ce montant. C'est pour cela qu'il est indispensable que les enfants utilisent régulièrement ce service s'ils sont inscrits !

Je souhaite une bonne rentrée des classes à tous les élèves des Montagnes du Giffre !"



Rezo pouce, le covoiturage à la conquête des habitants... et des habitudes !

Bonne nouvelle, le service de mobilité Rezo Pouce sera disponible dès cet automne dans les Montagnes du Giffre. Si la pratique de l'autostop existe déjà - et fonctionne même plutôt bien dans les territoires de montagne notamment chez les jeunes, le déploiement de Rezo Pouce va permettre de donner une visibilité plus importante à cette solution de déplacement sur le territoire.

Concrètement, des arrêts d'autostop (matérialisés par un panneau vert avec un pouce) sont répartis sur les communes du territoire, notamment à des endroits où l'automobiliste ne gêne pas la circulation et peut stationner aisément, bien souvent à proximité d'un arrêt de bus existant.

Avec Rezo Pouce, la Communauté de Communes veut ainsi proposer une autre façon de se déplacer tout en assurant plus de sécurité aux autostoppeurs !

→ Au lancement du service, près de 50 arrêts sont identifiés - une première vision qui sera amenée à évoluer, à être ajustée en fonction du retour des usagers.

Plus d'informations sur www.montagnesdugiffre.fr



CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE



La carte de transport que la Communauté de Communes vous délivre est :

- **annuelle.** Elle est valable durant l'année scolaire 2023/2024.
- **personnelle.** Les nom, prénom et photo de l'élève figurent sur la carte.
- **obligatoire.** La carte doit être présentée à chaque montée dans le bus. A défaut, l'accès au moyen de transport sera refusé.

En cas de perte ou de vol, un duplicata sera établi moyennant une participation financière de 8 euros. En cas de changement de domicile ou de circuit de l'élève, une nouvelle carte sera délivrée gratuitement, sur présentation des justificatifs demandés.

Si l'enfant n'a plus besoin du service de transport scolaire, merci d'en informer - par écrit - la Communauté de Communes dans les meilleurs délais, en retournant la carte. Aucun remboursement ne pourra être établi.

CIRCUITS ET HORAIRES



Les circuits, arrêts et horaires sont disponibles sur

www.montagnesdugiffre.fr

Les horaires indiqués sont ceux du ramassage du matin et du soir. Ils peuvent varier de plus ou moins 5 minutes.

Les incidents, retards ou remarques doivent être signalés à la Communauté de Communes par courrier ou par courriel. Le cas échéant, et pour une meilleure prise en charge de votre demande, merci de nous indiquer vos coordonnées, le nom et prénom de l'élève, le circuit et/ou l'horaire concernés.

ARRÊTS



Les arrêts sont matérialisés par des panneaux et/ou des zébras sur la chaussée. Le bus prendra en charge vos enfants uniquement à ces endroits.

Les élèves montent et descendent uniquement à l'arrêt indiqué sur leur carte de transport. Toute montée ou descente injustifiée relèvera de la responsabilité des parents ou de l'élève majeur.



AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT



La demande d'Aide Individuelle au Transport (AIT) s'effectue plus tard dans l'année - au printemps 2024 pour l'année scolaire 2023/2024 - et concerne les élèves :

- qui ne bénéficient pas de transport scolaire, et dont la distance entre le domicile et l'établissement scolaire est à plus de 3 km,
- qui bénéficient d'un transport scolaire, mais dont la distance entre le domicile et le point d'arrêt est à plus de 3 km.

Le formulaire d'aide est disponible sur

www.montagnesdugiffre.fr

Dans le cas d'une fratrie, la famille ne recevra qu'une seule aide dès lors que les enfants fréquentent le même établissement scolaire ou plusieurs établissements scolaires sur la même commune ou se rendent au même point d'arrêt. Si les enfants ont des trajets différents, plusieurs aides pourront être versées.

